

**ROYAUME DU MAROC
PREMIER MINISTRE
DEPARTEMENT DE LA PREVISION
ECONOMIQUE ET DU PLAN**

**SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS
DE L' ENQUETE NATIONALE SUR LE SECTEUR INFORMEL NON
AGRICOLE (1999/2000)**

DIRECTION DE LA STATISTIQUE

Le secteur informel, perçu en tant que composante économique non négligeable en matière de production, prestation de services, et de promotion d'emplois, fait désormais partie intégrante de l'économie nationale.

Pour toutes ces raisons, les approches d'investigation visant à éclairer ses caractéristiques fondamentales et sa contribution à l'économie nationale constituent une priorité à prendre en considération.

La présente vue d'ensemble fournit un aperçu global sur l'intégration des activités de production des ménages dans la comptabilité nationale, aborde les principaux aspects méthodologiques sur lesquels s'est basée l'enquête nationale sur le secteur informel non agricole, et met l'accent sur les principaux résultats obtenus.

I. Approche suivie pour observer le secteur informel non agricole

Les approches d'investigation du secteur informel continuent d'être l'objet de vifs débats quant à leur efficacité et leur capacité de l'appréhender dans ses diverses composantes. En effet, cette myriade d'activités qui composent l'univers informel ainsi que ses multitudes formes, rendent délicates et compliquées les tâches de conception et d'observation. Cependant, on assiste actuellement à une certaine convergence des opinions en ce qui concerne les frontières de ce secteur (définition de l'informalité) et les méthodes d'observation à mettre en œuvre, en vue d'améliorer la qualité des informations collectées. Cette entente est le fruit de l'adoption de nouvelles recommandations internationales, notamment celles se rapportant :

- i/ au nouveau système de comptabilité nationale (SCN 1993) qui cherche à atteindre une plus grande exhaustivité dans la mesure du PIB ;

- ii/ à la Quinzième Conférence internationale du travail (1993) qui a fourni aux Bureaux statistiques nationaux une série de directives techniques devant servir de fondement pour l'élaboration des définitions et des classifications du secteur informel ainsi que pour le choix des méthodes de collecte de données adaptées aux conditions nationales.

1.1 Intégration des activités de production des ménages dans la comptabilité nationale

La recherche de l'exhaustivité constitue l'un des soucis majeurs des comptes nationaux pour mesurer les différentes grandeurs économiques. C'est dans ce sens que le système de comptabilité nationale accorde beaucoup d'importance à la notion de production (point de départ de toute mesure cohérente de l'activité économique nationale) et à la délimitation de ses frontières.

En se référant aux principes préconisés par le nouveau système de comptabilité nationale à ce sujet, le champ économique peut être décomposé en deux grandes catégories d'activités de production :

- la première catégorie est susceptible d'être statistiquement observée d'une manière permanente ;
- la seconde est difficilement observable. Elle nécessite des outils de mesure indirecte ou éventuellement de nouveaux outils de mesure directe auprès des unités concernées (la présente enquête en est un exemple). Elle est dénommée "économie non observée".

Cette dernière est constituée de trois composantes :

- le secteur informel et l'activité domestique non marchande ;
- l'économie souterraine (principalement les activités non déclarées pour raison fiscale) ;
- l'économie illégale (toute activité interdite par la loi).

Pour distinguer les unités de production relevant du secteur informel des unités économiques "formelles", la définition retenue se réfère à la non-teneur d'une comptabilité complète. Cette définition est adoptée dans un but de cohérence, au niveau de la délimitation des agents économiques et de l'exhaustivité des agrégats économiques. Le complément de ce secteur est défini par l'ensemble des unités tenant une comptabilité conforme à la réglementation comptable en vigueur. C'est ainsi que toutes les unités non soumises à cette réglementation appartiennent à l'agent économique "ménages".

Compte tenu de cette définition, la comptabilité nationale a estimé la contribution des ménages dans l'économie nationale à 40,5% du PIB répartis, selon le nouveau système de comptabilité nationale (SCN 1993) et pour la nouvelle année de base 1998, comme suit :

Nature des activités de production	Part de la valeur ajoutée dans le PIB
Agriculture et abattage	15,9 %
Secteur informel non agricole	17,0 %
Activités domestiques non agricoles ¹	7,6 %
Ensemble	40,5 %

L'aspect conceptuel et méthodologique, ainsi que l'analyse statistique abordés ci-après concernent l'enquête réalisée sur la seule composante dénommée "secteur informel non agricole" dont la contribution dans le PIB est estimée à 17%.

Quant aux deux autres composantes (agriculture et abattage, activités domestiques non agricoles), elles seront traitées dans les prochaines publications de la comptabilité nationale.

1.2 Aspects méthodologiques²

1.2.1- Définition du secteur informel

Pour saisir les activités de production et de création de revenus et d'emplois du secteur informel, et mettre en lumière les articulations qui le relie au reste de l'économie, il est nécessaire d'arrêter des critères permettant de délimiter ce secteur.

Si l'on se réfère à certaines expériences nationales en matière d'enquêtes par sondage sur le secteur informel et les diverses recommandations internationales à ce sujet, plusieurs critères sont habituellement retenus pour le repérage du secteur informel. Il s'agit essentiellement de la taille de l'unité économique, du statut juridique de l'entreprise, de la tenue d'une comptabilité et du type d'enregistrement de l'unité ou de ses employés.

Parmi ces différentes options, le critère adopté est celui de la non- tenue d'une comptabilité conformément à la loi comptable et au système fiscal en vigueur au Royaume du Maroc. Ce critère est lié en particulier au statut juridique de l'entreprise et aux documents comptables annexés à la déclaration fiscale (impôt sur les sociétés et impôt général sur le revenu à caractère professionnel) et répond aux principes de la classification sectorielle en comptabilité nationale.

¹ *Comprend principalement le loyer et la production pour son propre usage final en habillement et en produits alimentaires transformés.*

² *Pour plus de détails, cf. annexe I : Aspects méthodologiques.*

Les avantages du choix d'un tel critère sont multiples. D'une part, il correspond au critère retenu par la comptabilité nationale, permet la comparaison avec les enquêtes antérieures qui ont également retenu ce même critère, notamment l'enquête nationale sur les entreprises non structurées localisées (1988) et d'autre part, il ne pose pas de problème de sensibilité lorsque le repérage des unités informelles est réalisé dans le cadre d'une enquête auprès des ménages, comme l'enquête nationale sur l'emploi, utilisée comme base pour l'identification de l'échantillon des unités de production informelles.

1.2.2- Définition de l'unité de production informelle (UPI)

Dans son sens le plus large, l'expression "unité de production" est mieux adaptée aux spécificités du secteur informel que le terme "établissement", utilisé généralement dans les enquêtes statistiques à caractère économique. Ce dernier terme suppose que l'unité informelle dispose d'un local professionnel fixe ; or, une frange importante des propriétaires d'unités informelles ne dispose pas de locaux fixes. L'utilisation de l'"unité de production" comme unité de référence permet aussi d'assurer la compatibilité avec les unités d'observation employées dans les statistiques économiques concernant le secteur formel (ou structuré), ce qui facilite l'analyse des différences et des relations entre les deux secteurs.

Dans le cadre de l'ENSI 1999/2000, on appelle "unité de production informelle" toute organisation destinée à la production et/ou à la vente de biens ou à la prestation de services et ne disposant pas de comptabilité complète décrivant son activité et ce, conformément à la loi comptable en vigueur depuis 1994. Selon ce critère, il s'agit d'établir régulièrement tous les flux intervenus au cours de l'exercice comptable et la situation complète du bilan au début et à la fin de cet exercice. Les unités du secteur informel ont été identifiées à travers les statuts professionnels des actifs occupés en tant qu'indépendant, employeur, gérant et associé.

1.2.3- Méthodologie de collecte des données

Les informations statistiques sur le secteur informel peuvent être collectées par différentes méthodes d'enquête. Toutefois, le choix de l'approche de collecte des données reste intimement lié aux objectifs et aux grandeurs à mesurer. Ainsi, si l'on cherche à dégager l'effectif des UPI et à rassembler des informations sur leur mode de fonctionnement, de production et de

création de revenu et d'emploi, les unités d'observation doivent être les UPI elles-mêmes. Cela nécessite donc le recours aux enquêtes auprès de ces établissements économiques pour avoir les données recherchées sur le secteur informel. Or, une telle alternative présente principalement deux obstacles majeurs. Premièrement, elle nécessite une base de sondage complète et actualisée sur les unités de ce secteur, ce qui est pratiquement impossible à réaliser. Deuxièmement, les enquêtes auprès des établissements touchent généralement des unités disposant d'un local fixe. Or, la majorité des unités du secteur informel n'en dispose pas.

Pour surmonter ces difficultés, la méthode d'enquête mixte ménages/unités de production informelles a été retenue.

S'inspirant des expériences internationales dans ce domaine, la méthodologie suivie au niveau de l'ENSI 1999/2000 est basée sur un système d'enquêtes, qui combine les ménages et les producteurs informels. Ce système se décompose en trois phases (enquête 1-2-3) :

- Phase 1 : Il s'agit d'identifier un échantillon d'unités de production informelles à travers l'enquête nationale sur l'emploi réalisée annuellement sur le terrain. Le passage réalisé en 1999 a servi comme base pour l'identification de cet échantillon. Pour les besoins de l'ENSI, les enquêteurs de l'enquête nationale sur l'emploi ont, ainsi, rempli un formulaire donnant les informations nécessaires (nom et prénom de l'enquêté, adresse de l'unité de production, tenue ou non-tenue de la comptabilité,...) pour les actifs occupés dont le statut professionnel est employeur, indépendant ou salarié-gérant. Ceci a permis l'identification de l'échantillon des unités de production informelles observé dans le cadre de l'ENSI.
- Phase 2 : Il est question de mener une enquête proprement dite auprès des UPI identifiées pour déterminer leurs caractéristiques et les différentes composantes de leurs activités économiques (production, inputs, emploi, investissement, ...).
- Phase 3 : Il s'agit de cerner les comportements des ménages dans leurs choix d'acquisition de produits offerts par le secteur formel ou informel à travers l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages. Ceci permettrait de saisir le rôle du secteur informel dans la satisfaction de la demande de la population en biens et services. Pour cela, deux questions spécifiques "lieu d'achat" et "raisons du choix du

lieu d'achat" sont intégrées dans les questionnaires de l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001.

1.2.4- Champ de l'enquête

L'ENSI 1999/2000 a porté sur l'ensemble des activités économiques à l'exception de l'agriculture. Cette exclusion trouve ses justifications dans le fait que, d'une part, l'approche méthodologique suivie n'est pas conçue pour appréhender les activités agricoles et d'autre part, que le Système national d'information statistique dispose déjà d'outils bien établis (recensements et enquêtes agricoles) permettant d'appréhender les activités du secteur agricole. L'enquête n'a pas couvert, non plus, les activités de production non marchandes pour propre compte ni les ménages employant du personnel domestique moyennant une rémunération.

1.2.5- Plan de l'enquête

En plus des aspects méthodologiques abordés ci-haut, le plan de l'enquête s'est essentiellement caractérisé par les éléments suivants :

i. Taille de l'échantillon et plan de sondage : Un échantillon de 8 891 UPI représentatif de toutes les catégories de producteurs informels (indépendants, employeurs, associés, salariés gérants) a été observé. Pour accéder à cet échantillon, l'enquête nationale sur l'emploi 1999 a été utilisée. Cette opération repose sur un schéma d'échantillonnage stratifié à deux degrés comme support d'identification des unités informelles et qui touche annuellement un échantillon de près de 48 000 ménages représentant les différents groupes socio-économiques et régions du pays.

ii. Thèmes abordés par le questionnaire principal de l'enquête :

- Caractéristiques des unités de production informelles ;
- Emploi et conditions de travail dans les unités de production informelles ;
- Production, dépenses et charges ;
- Rythme de l'activité, conditions du marché (clients, fournisseurs) ;
- Equipement et investissement ;

- Emprunts pour le compte de l'unité de production informelle et nature des immobilisations en crédit de bail ;
- Commercialisation et concurrence ;
- Problèmes, assistance et perspectives des unités de production informelles.

iii. Collecte des données :

Le déroulement de l'enquête s'est étalé sur une année entière, du 19 avril 1999 jusqu'à fin avril 2000. Le schéma de collecte des données a varié selon la nature des unités informelles :

- Pour le secteur informel localisé, l'enquête s'est déroulée dans les lieux de travail ;
- Pour le secteur informel non localisé, l'enquête a eu lieu au domicile des patrons des unités informelles.

Chaque enquêteur a, en moyenne, observé quatre unités de production informelles par semaine.

iv. Exploitation des données : Les travaux d'exploitation des informations recueillies ont été réalisés parallèlement à l'exécution de la collecte des données sur le terrain. Dans ce cadre, les principales tâches réalisées sont les suivantes :

- Contrôle exhaustif des questionnaires remplis ;
- Saisie des données recueillies ;
- Apurement des fichiers des incohérences détectées par les différents programmes informatiques de cohérence ;
- Extrapolation des résultats ;
- Evaluation statistique de la vraisemblance des estimations obtenues par une confrontation aux différentes sources d'informations statistiques disponibles.

II. Caractéristiques des unités de production informelles

Sur la période de l'enquête (avril 1999 – avril 2000), le nombre d'unités de production informelles est estimé à 1 233 240 dont l'immense majorité (71,6%) se trouve en zones urbaines.

Le secteur informel est principalement constitué d'unités de production exploitées par des personnes travaillant seules pour leur propre compte, avec l'aide de travailleurs familiaux et d'apprentis non rémunérés ou en association avec des personnes apparentées ou non. Ces patrons informels indépendants forment la principale composante du secteur informel, avec une proportion de 87,2%. Par contre, la part des unités exploitées par des employeurs informels, c'est-à-dire celles faisant appel à la main d'œuvre salariée, est relativement modérée (12,8%). Ces employeurs informels sont relativement plus nombreux dans la "construction" (avec une proportion de 26,8%) et moins présents dans le "commerce et réparation" (avec une part de 8,3%).

Ainsi, 70,5% des unités informelles sont réduites à un seul actif occupé. Celles qui emploient deux personnes représentent 18,7% alors que celles de quatre actifs occupés et plus ne représentent que 4,8%.

Examinées selon le secteur d'activité, les unités de production informelles, opérant sur le territoire national, sont principalement des unités commerciales dont le poids s'élève à plus de la moitié (52,8%). L'autre moitié est partagée entre l'industrie (y compris l'artisanat) (20,9%), les services (20,1%) et la construction avec une proportion de 6,2%.

En outre, presque la moitié des unités informelles (48,0%) ne dispose pas de local et 11,1% exercent à domicile. Toutefois, les résultats de l'enquête révèlent que plus l'unité informelle fait appel à un nombre élevé d'actifs occupés, plus elle a tendance à exercer son activité économique dans des établissements bien localisés géographiquement. En effet, plus de 68,0% des unités informelles à quatre actifs occupés et plus disposent d'un local professionnel alors qu'au sein des unités d'un seul actif, 56,5% n'en ont pas.

Ceci dit, le secteur informel est caractérisé par une certaine précarité des conditions de travail. Si l'on se limite au secteur informel localisé, étant plus apte à l'accès aux principaux services publics, on trouve que l'électricité est le service le plus utilisé, avec une proportion de 79,6%. L'accès aux autres services (eau, raccordement aux égouts et au téléphone) reste relativement modéré. Ainsi, seulement 28,8% d'unités informelles, ayant un local professionnel, disposent de l'eau potable, 26,0% sont raccordés au réseau public des égouts et 20,2% ont le téléphone.

Examinées selon la région et en comparant avec le nombre moyen d'UPI par région (près de 88 090 unités), les unités informelles sont relativement plus

nombreuses dans les régions du "Grand Casablanca" (12,8%), de "Marrakech-Tensifit-Al Haouz" (9,5%), de "Tanger-Tétouan" (9,2%), de "Meknès-Tafilalet" (8,7%), de "Souss-Massa-Drâa" (8,6%), de "Doukkala-Abda" (8,6%), de "l'Oriental" (8,0%) et de "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër" (7,8%); soit au total 73,2% pour ces huit régions.

Toutefois, comparativement à la structure de l'emploi non agricole total par région, le secteur informel est relativement "sur-représenté" dans les régions de "Tanger-Tétouan", de "Doukkala-Abda", de "Meknès-Tafilalet", de "Fès-Boulmane", de "Chaouia-Ouardigha" et de "l'Oriental". Par contre, ce secteur reste "sous-représenté" dans les régions du "Grand Casablanca", de "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër" et de "Taza-Al Hoceima-Taounate".

Interrogés sur les raisons principales du choix de l'activité économique exercée, les patrons informels ont révélé que la connaissance du métier et la qualification professionnelle constituent, pour une proportion assez importante (33,3%) d'entre eux, les deux raisons principales qui les ont incités à créer leurs unités de production informelles. Cela est notamment visible au niveau des secteurs informels de la construction et de l'industrie où près des deux tiers des chefs d'unités dans le secteur de la construction (63,5%) et la moitié dans le secteur industriel (y compris l'artisanat) (50,0%) ont opté pour l'activité informelle exercée en raison de leur connaissance du métier et leur qualification. Les autres raisons évoquées telles que la recherche d'un meilleur profit et la tradition familiale sont considérées comme principales pour 20,2% et 17,1% des patrons respectivement.

Toujours est-il, la tradition familiale professionnelle est encore répandue au sein du secteur informel puisque plus du quart (28,2%) des patrons des unités de production informelles industrielles l'ont évoquée comme raison principale du choix de leur activité présente. Le secteur informel, contrairement aux idées répandues, semble être un vivier potentiel pour les employeurs informels.

Concernant la répartition des chefs d'unités selon le sexe, les résultats ont montré que 87,6% des unités sont dirigées par des hommes contre 12,4% par des femmes. La proportion la plus élevée de femmes chefs d'unités informelles est celle des unités manufacturières (y compris l'artisanat), avec 37%. Les activités industrielles, caractérisées par la présence de femmes - employeurs, sont généralement celles du textile, particulièrement le travail des tapis, de broderie et d'habillement (couture traditionnelle).

D'un autre côté, près des deux tiers (64,7%) des patrons d'unités informelles ont moins de 45 ans et les moins de 35 ans représentent 35,3% du total des patrons informels. Les chefs d'unités de production informelles âgés de plus de 60 ans représentent uniquement 11,5% de l'effectif total des employeurs informels.

Concernant le rapport avec l'Administration, les unités de production informelles ignorent pratiquement l'existence de la Caisse nationale de sécurité sociale puisque 98,9% n'y sont pas affiliées. Pour ce qui est du registre de commerce, 87,0% des unités n'y sont pas enregistrées.

En revanche, la patente touche un nombre relativement non négligeable d'unités de production informelles surtout celles de taille élevée. Sur les 1 233 240 unités informelles, travaillant sur le territoire national, près du quart (23,3%) est enregistré à l'impôt de la patente. Mais, si la taille des unités est prise en considération, le taux d'enregistrement à l'impôt de la patente augmente au fur et à mesure que la taille s'accroît. Il passe de 15,6% pour les unités à un seul actif occupé, à 49,9% pour celles qui en emploient quatre et plus.

Ainsi, et tout au long de cette analyse, une catégorie d'unités de production informelles se distingue des autres par ses caractéristiques et ses comportements. Il s'agit des unités de quatre actifs occupés et plus. Leur comportement d'une manière générale, est presque similaire à celui des entreprises modernes : 68% d'entre elles sont installées dans des locaux professionnels, près de 49,9% sont enregistrées à l'impôt de la patente, 35,4% au registre de commerce et 9,6% à la Caisse nationale de sécurité sociale. Il est toutefois utile de rappeler que cette catégorie d'unités ne représente qu'une minorité (4,8%) du total des unités de production informelles.

III. Caractéristiques des ménages propriétaires d'unités de production informelles

Comme l'illustre le tableau 0.3, annexé à cette "vue d'ensemble", les caractéristiques des ménages et des actifs occupés ayant le statut de chef d'unités informelles permet de dégager les enseignements suivants :

L'importance du secteur informel en tant que source de revenus et partant en tant que levier contribuant à l'amélioration des conditions de vie: près de

18,2% des ménages (20,5% de la population) dépendent des gains procurés par l'emploi indépendant dans le secteur informel. Ces ménages réalisent, en outre, d'importants gains en termes d'"occupation" économique de leurs membres et de protection relative contre le chômage. Ce sont en fait 21,8% des ménages urbains et 12,7% des ménages ruraux qui se trouvent dans cette situation.

Les dimensions urbaine et sociale du secteur informel, en tant que filet de sécurité contre le chômage et segment de foisonnement des activités génératrices de revenu : pour les unités informelles essentiellement (71,6%) localisées dans les zones urbaines, l'option des individus pour le statut de chef d'unité informelle est attribuable au chômage à raison de 34,3% ; d'autres raisons sont, néanmoins invoquées comme le goût pour un travail indépendant (22,9%), la recherche de meilleurs gains (20,8%) et la tradition familiale (14,2%).

S'"auto employer" dans le secteur informel remédie aux insuffisances en matière d'éducation et de formation de la population active. Il requiert, cependant, un minimum d'aptitudes de lecture, d'écriture et de calcul. Les chefs d'unités informelles se caractérisent par des niveaux d'instruction et de formation modérés : 43,0% sont sans niveau scolaire et 39,5% n'ont que le niveau de l'enseignement fondamental. Par ailleurs, la proportion d'actifs occupés chefs d'unités informelles est relativement importante parmi les "peu alphabétisés", en comparaison avec les non-alphabétisés. A la fois cause et effet, le statut de chef d'unité informelle nécessite un niveau minimum d'instruction ou d'enseignement, et constitue un mobile suffisant pour l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Le sexe des chefs d'unités informelles est essentiellement masculin (87,6%) ; les femmes ne représentent que 12,4% dans l'effectif global des chefs d'unités informelles. Ces derniers sont, dans la majorité des cas (66,2%), des chefs de ménages, voire des principaux soutiens de famille pour les ménages dont la taille moyenne (5,9 personnes en milieu urbain et 7,0 personnes en milieu rural) dépasse de près d'un membre la taille moyenne du reste des ménages (respectivement 4,9 et 6,0 personnes). Telles sont les principales caractéristiques des ménages et des individus propriétaires d'unités informelles.

L'analyse de l'effet -toutes choses égales par ailleurs- des caractéristiques familiales et individuelles sur l'option des actifs occupés pour le statut de chef

d'unité informelle par opposition au statut de salarié (tableau 2.5 en annexe³) montre que le profil socio-démographique et les aptitudes éducatives et professionnelles des individus ainsi que le niveau socio-économique des ménages expliquent l'essentiel du choix d'être à la tête d'une unité informelle.

Ceci signifie que la composition démographique des ménages n'a pas une influence directe sur ce choix et les raisons en sont multiples. D'une part, parce que près des 2/3 des chefs d'unités informelles assument le rôle de chef de ménage, la prise en considération du profil individuel l'emporte, dans ces conditions, sur les caractéristiques familiales. D'autre part, le fait que la proportion des ménages propriétaires d'unités informelles augmente avec la taille du ménage en termes de membres actifs occupés, signifie que les unités familiales à taille élevée ont de fortes chances d'avoir un membre susceptible d'opter pour le statut de chef d'unité informelle. Une fois à la tête d'une unité informelle, le membre optant pour ce statut devrait avantager l'emploi des autres membres actifs du ménage dans son unité familiale. Ceci traduit l'existence de stratégies et de logiques familiales opérant dans le sens de motiver et d'encadrer financièrement les membres ayant l'aptitude et la prédisposition requises pour cette forme d'activité.

Ceci étant, les caractéristiques individuelles qui favorisent, toutes choses étant égales par ailleurs, l'option pour le statut de chef d'unité informelle sont le sexe masculin, l'âge d'entrée au marché du travail⁴, la non-scolarisation, la formation non formelle et la scolarisation qui ne dépasse pas le niveau du primaire.

Un cursus scolaire qui s'étend à l'enseignement secondaire ou supérieur, renforcé par une formation professionnelle ou non, serait un facteur défavorisant l'option pour le statut de chef d'unité informelle. Ces dernières caractéristiques avantagent beaucoup plus l'option pour le statut professionnel de salarié. Ceci signifie, entre autres, que le système d'éducation - formation, secondaire ou supérieur, inculque l'esprit de la recherche d'un emploi salarié et non la culture de l'auto emploi ; à moins que les meilleurs cursus éducatifs et professionnels ne s'établissent à leur propre compte dans le secteur organisé. Bien que relativement limitée, la proportion des chefs d'unités informelles ayant un niveau d'éducation et de formation élevé ne soit pas dénuée d'intérêt.

³ Cf. Chapitre 2.

⁴ L'âge exerce un effet positif à tendance négative (le coefficient du carré de l'âge est négatif mais significativement nul au seuil de 5%).

La modélisation de l'option pour le statut de chef d'unité informelle montre en outre que ce statut intéresse beaucoup plus les actifs les plus voués à l'activité économique dans le segment le moins protégé et le moins lucratif du marché du travail. Autrement dit, plus les perspectives d'une insertion professionnelle dans le secteur formel s'amenuisent, plus l'auto emploi dans le secteur informel s'impose en tant que solution alternative.

En plus du sexe masculin, de l'âge d'activité économique et de la faiblesse des aptitudes éducatives et professionnelles, un niveau socio-économique familial moyen ou modeste tend à favoriser l'option pour le statut de chef d'unité informelle. Inversement, un niveau socio-économique aisé semble défavoriser l'option de l'unité familiale ou de l'individu pour une activité économique informelle. En fait, un tel niveau socio-économique devrait généralement garantir à l'individu l'assurance d'un appui familial et une qualification professionnelle adéquate ; facteurs généralement à la base d'une insertion dans le segment le mieux organisé du marché du travail (secteur formel) moyennant un statut meilleur et des rémunérations plus élevées.

IV. Emploi et conditions de travail dans le secteur informel

L'enquête nationale sur le secteur informel auprès des ménages telle qu'elle a été conçue, et grâce à la méthodologie adoptée, a permis de dégager un certain nombre de caractéristiques sur l'"emploi informel"⁵, jusque là méconnues.

Rapportées aux données de l'enquête nationale sur l'emploi, les données de l'ENSI ont permis de connaître la contribution du secteur informel à l'offre d'emplois. Ainsi, avec un effectif de 1 901 947 personnes actives occupées en 1999/2000, l'emploi dans le secteur informel représente 46,8% de l'emploi non agricole (hors administration et collectivités locales), participe pour 39,0 % à l'emploi non agricole total et contribue pour 20,3% à l'emploi total.

La comparaison entre milieux rural et urbain permet de constater que les actifs occupés du secteur informel sont plus nombreux dans le milieu urbain (72,7% contre 27,3%). Cependant, la proportion de l'activité informelle dans l'emploi non agricole est plus importante dans le milieu rural (54,9% contre 35,1% seulement dans le milieu urbain).

⁵ *L'emploi informel est conçu dans cette étude dans le sens de l'emploi dans les unités de production informelles.*

Analysée selon les régions, la contribution du secteur informel à l'emploi non agricole dépasse la moyenne nationale (39,0%) dans la plupart des régions : "Meknès-Tafilalet" (50,8%), "Doukkala- Abda" (50,4%), "Marrakech-Tensift-Al Haouz" (49,8%), "Chaouia-Ouardigha" (48,6%), "Tadla-Azilal" (48,3%), "Tanger-Tétouan" (46,2%), "El Gharb-Chrarda-Beni Hssen" (44,5%), "l'Oriental" (44,0%), "Souss-Massa-Drâa" (42,6%) et "Taza-Al Hoceima-Taounate" (42,6%). Par contre, les contributions les plus faibles sont observées dans les deux régions les plus urbanisées du pays à savoir : "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër" (23,8%) et le "Grand Casablanca" (24,8%).

L'analyse des formes d'emploi dans le secteur informel fait ressortir la prédominance de l'auto emploi ("indépendants" et "employeurs informels") avec une part de 69,0% de l'ensemble de l'emploi informel, dont 60,1% d'indépendants et 8,9% seulement d'employeurs.

Un autre trait caractéristique du secteur informel est que les unités de production sont, en majorité, composées d'une seule personne (70,5%). Les UPI ayant quatre personnes et plus ne forment que 4,8% de l'ensemble des unités du secteur et n'emploient que 18,4% des actifs occupés informels. Une telle répartition converge vers une taille moyenne de 1,5 personne par unité.

Devant cette forte concentration du travail indépendant pour son propre compte et la forte présence des unités de petite taille, le salariat reste peu répandu dans le secteur informel. Le taux de salariat s'établit à peine à 16,8% contre environ 63,4% pour le secteur formel non agricole.

Concernant la main-d'œuvre non salariée utilisée dans le secteur informel, sa part ne dépasse pas 14,2% du total de l'emploi informel dont 69,0% s'offrent en milieu urbain. Cette forme d'emploi informel regroupe essentiellement les aides familiales et les apprentis, avec respectivement 10,4% et 2,9% de l'emploi informel total.

L'examen du profil socio-démographique des personnes occupées permet de dégager les principales caractéristiques suivantes :

- seulement 12,7% des emplois dans le secteur informel sont occupés par des femmes ;

- du point de vue âge, les jeunes de moins de 35 ans sont très représentés dans la population occupée dans le secteur informel, avec une part de 46,7%, alors que les personnes âgées de 60 ans et plus n'en constituent que 8,1%. Les enfants de moins de 18 ans n'interviennent, quant à eux, qu'avec une part estimée à 6,5%. Ainsi, l'âge moyen des travailleurs informels est de 36 ans et demi ;

- l'emploi dans le secteur informel s'exerce essentiellement dans un cadre plutôt familial. En effet, la main-d'œuvre ayant un lien de parenté direct ou indirect avec les chefs d'unités de production informelles forme 81,4% des actifs occupés informels au niveau national (y compris les patrons informels) ;

- la grande majorité des travailleurs informels ont une responsabilité familiale (57,3% des mariés et 3,0% des veufs ou des divorcés) ;

- le secteur informel constitue relativement un refuge pour les migrants ruraux en milieu urbain. En effet, bien que la part de ces derniers n'atteigne que 42,4% du total des travailleurs dans le secteur informel urbain, leur contribution à l'emploi non agricole total s'élève à 44,2 % contre 28,0 % pour les citadins nés dans les villes ;

- concernant le niveau d'instruction, près de 46,0% des actifs informels n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire, soit 61,5% pour les ruraux contre 40,3% pour les citadins. Ce taux atteint son niveau le plus bas pour les travailleurs de moins de 35 ans (30,5%) et le plus élevé pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Ainsi, le taux d'analphabétisme enregistré dans le secteur informel est de l'ordre de 40,1% (39,5% pour les hommes et 57,8% pour les femmes). Ce taux atteint 34,6% pour les citadins, contre 54,9% pour les ruraux et passe de 28,7% pour les jeunes de moins de 35 ans à 77,0% pour les 60 ans et plus.

En outre, 70,3% des actifs informels non agricoles (81,7% de ruraux contre 66,0% de citadins) ne possèdent aucun diplôme, alors que ce taux ne dépasse pas 59,6% pour l'ensemble des actifs occupés non agricoles. Par ailleurs, les travailleurs de l'informel ayant fréquenté les établissements de la formation professionnelle ne constituent qu'une proportion très faible (5,0%). Ceci étant, concernant l'apprentissage du métier, les travailleurs informels

sans qualification sont de l'ordre de 46,6%, et parmi ceux qui en ont, l'apprentissage sur le tas est le plus répandu (80,3%).

Dans le but de dégager les caractéristiques économiques de l'emploi dans le secteur informel, la répartition selon les secteurs d'activité est fondamentale. Ainsi, le secteur "commerce et réparation" est majoritaire en regroupant 48,2% des actifs occupés informels dont 36,9% s'adonnent au "commerce de détail en magasin", soit 17,8% du total de l'emploi informel. Le second pôle d'attraction des travailleurs de ce secteur est "le commerce de détail hors magasin" (essentiellement le commerce ambulancier), avec une contribution de 26,4% à l'emploi offert par le secteur "commerce et réparation", ce qui représente 12,7% de l'emploi informel total.

Si la proportion de femmes est en général marginale dans le secteur "commerce et réparation" (5,2%), les jeunes de moins de 35 ans y sont au contraire plus présents (43,0% de l'emploi offert par ce secteur d'activité). Ils sont particulièrement nombreux dans la branche "réparation de véhicules" (66,1%) alors que les actifs âgés de 60 ans et plus s'adonnent particulièrement au "commerce de détail en magasin" (13,4%).

Par ailleurs, la main-d'œuvre du secteur commercial exerce en majorité dans des locaux fixes (55,4%), surtout quand il s'agit de la branche "réparation de véhicules". Par contre, la branche de "commerce de gros et intermédiaires de commerce" ne dispose pas, en majorité d'un local fixe (59,3%).

Le secteur de l'industrie et de l'artisanat occupe près de 25,0% des travailleurs informels, dont 66,5% résident en milieu urbain. Ce secteur constitue le pôle d'attraction le plus important pour les femmes qui occupent 30,1% de ses emplois. Les jeunes de moins de 35 ans sont également prépondérants avec une proportion de 58,8%. Ce secteur se distingue également par une forte proportion des travailleurs dans des locaux fixes (51,7%) et par un taux de salariat élevé atteignant 21,5%.

Dans le secteur informel industriel, le poids de la branche "industrie du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure" est considérable. Celle-ci occupe 49,7% des travailleurs dans le secteur industriel et contribue par 12,5% à l'emploi informel total. Les femmes marquent particulièrement leur présence dans cette branche en occupant plus de la moitié des emplois offerts (52,1%).

Concernant le secteur "services hors commerce", la participation à l'emploi informel est évaluée à 19,8% à travers ses différentes branches : "services personnels" (30,5%), "transport et commu-nication" (28,3%), "restaurants, cafés et hôtels" (22,3 %) et "divers services non classés par ailleurs" (18,9%).

Le secteur informel de la "construction" regroupe, quant à lui, 7,0% de la population active occupée informelle. C'est une activité à prédominance masculine (99,6%), essentiellement urbaine (70,9%) et exercée principalement hors local fixe (91,4%). Les tranches d'âges extrêmes "moins de 35 ans" et "60 ans et plus" y sont relativement moins représentées ; respectivement 37,7% et 2,8%.

Les données de l'ENSI ont également apporté des éclairages sur la durée de travail hebdomadaire et mensuelle. Il en découle que la durée moyenne de travail est de 46,6 heures par semaine et de 21,7 jours par mois pour un travailleur dans le secteur informel. La moyenne hebdomadaire est prolongée au maximum pour les travailleurs dans les "services hors commerce" (50,6 heures par semaine) et réduite au minimum pour ceux exerçant dans "l'industrie et l'artisanat" (39,9 heures par semaine). Elle s'évalue à 54,8 heures pour les unités localisées, contre 41,5 heures par semaine pour les UPI non localisées.

Près de 46,4% des travailleurs dans le secteur informel sont touchés par le "sur emploi apparent" (plus de 48 heures par semaine). Tandis que le "sous emploi apparent" (moins de 32 heures par semaine) affecte 26,8% des travailleurs informels, et particulièrement ceux exerçant en milieu rural (42,4%).

Dans le souci de relever les principales caractéristiques socio-démographiques et économiques de chaque catégorie de travailleurs, une analyse selon le statut professionnel est jugée utile.

Ainsi, les indépendants informels qui, rappelons le, détiennent la majorité de l'emploi informel avec une proportion de 60,1%, sont jeunes. En effet, 36,5% ont moins de 35 ans et 65,0% ne dépassent pas 45 ans. Ces travailleurs pour leur propre compte sont plus fréquents en zones urbaines (69,9%), les femmes ne représentent que 12,6% parmi eux, 78,0% d'entre eux n'ont aucun diplôme et 47,2% ne savent ni lire, ni écrire.

Par ailleurs, le "commerce et réparation" constitue la branche d'activité par excellence des indépendants informels (55,5%). Ils occupent, en effet, 69,1% de l'emploi commercial informel. Par contre, les femmes ayant le statut d'"indépendant informel" sont plus attirées par le secteur industriel ; elles accaparent, ainsi, 65,2% de l'emploi industriel informel féminin.

S'agissant de la durée hebdomadaire moyenne que les indépendants consacrent à leur travail, elle s'évalue à 44,1 heures par semaine, allant d'une situation de "sur emploi apparent" pour 44,7% à une autre de "sous emploi apparent" pour 32,1%.

Les employeurs informels âgés de moins de 25 ans sont, quant à eux, peu nombreux, et la majorité (87,2%) est âgée de 25 à 59 ans. Cette catégorie de travailleurs se distingue par une nette prédominance des hommes par rapport aux femmes (92,4% contre 6,6%), une grande majorité résidant les villes (81,3%) et un niveau d'instruction relativement élevé, soit 66,4% d'alphabétisés et 7,3% de diplômés du niveau supérieur⁶.

A l'instar des indépendants, les employeurs informels s'adonnent plus au commerce (35,0%), mais aussi aux activités industrielles (29,8%) et de services (22,1%).

Pour les femmes employeuses informelles, les secteurs qui constituent de véritables pôles d'attraction sont les services (49,8% contre 20,2% pour les hommes) et l'industrie (32,0% contre 29,6% pour les hommes).

D'un autre côté, les salariés, dont la part n'excède pas 16,8% de l'emploi informel total, se distinguent par leur jeune âge. En effet, 67,3% sont âgés de 18 à 34 ans et 12,3% sont des enfants de moins de 18 ans.

Les salariés informels sont en majorité des citoyens (81,3%), des hommes (91,5%) et des célibataires (67,8%). Aussi, 68,7% parmi eux sont sans diplôme, 23,7% ont un diplôme de niveau moyen⁷ et 64,7% savent lire et écrire.

⁶ *Baccalauréat, diplômes de cadres moyens et diplômes de formation supérieure (facultés, grandes écoles et instituts).*

⁷ *Certificats d'enseignement fondamental, diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.*

Par secteur d'activité, le taux de salariat le plus élevé est enregistré dans la "construction" (32,8%) et le plus faible dans le "commerce et réparation" (10,3%).

Pour ce qui est de la main-d'œuvre non salariée, les aides familiales sont majoritaires et occupent 10,4% de l'emploi informel total, tandis que les apprentis n'en forment que 2,9%. Les non-salariés sont très jeunes : 33,1% sont des enfants âgés de moins de 18 ans, 33,7% des "adolescents" de 18 à 24 ans et 87,9% ont moins de 35 ans.

S'agissant des conditions de travail des salariés informels, 2,0% seulement ont un contrat de travail écrit, 66,1% sont embauchés par un accord verbal et 31,8% travaillent sans accord préalable et dépendent de l'appréciation de l'employeur. D'un autre côté, 61,7% seulement disposent d'un salaire fixe, 15,4% sont payés à la journée ou à l'heure, 11,2% à la tâche et 10,8% par un pourcentage sur les bénéfices. Quant à la couverture sociale, 5,8% seulement des salariés informels sont déclarés à la CNSS, soit 8,2% pour l'informel localisé.

Concernant la durée hebdomadaire moyenne de travail des salariés, elle est de l'ordre de 54,4 heures par semaine ; soit un surplus de 6,4 heures par rapport à la durée légale, de 10,3 heures par rapport aux indépendants et de 8,9 heures par rapport aux non salariés. Aussi, il est à signaler que le "sous emploi apparent" est assez modéré pour les salariés informels, dont 13,5% seulement travaillent moins de 32 heures par semaine. Par contre, le "sur emploi apparent" est très répandu, avec une proportion de 59,7⁸ % des salariés informels qui travaillent plus de 48 heures par semaine.

V. Chiffre d'affaires : niveau, caractéristiques et importance de l'informel de subsistance

L'ENSI 1999/2000 s'est également fixée comme objectif de collecter les données nécessaires pour la mesure des principales grandeurs comptables. Dans le présent document, un intérêt particulier est accordé à l'analyse globale du chiffre d'affaires (C.A) annualisé de l'ensemble des unités de production informelles.

⁸ Non compris les salariés pour lesquels les patrons n'ont pas déclaré la durée hebdomadaire du travail.

Au courant de la période de référence (avril 1999-avril 2000), le C.A. total du secteur informel est estimé à près de 166 346,2 millions de DH ; soit un CA moyen de 134 885 DH par unité.

La contribution des différents secteurs d'activité à ce chiffre d'affaires se caractérise par une forte hétérogénéité passant d'une contribution maximale de 77,0% pour le secteur "commerce et réparation", à une autre minimale de seulement 3,9% pour le secteur "construction". Les secteurs de l'industrie et des services participent modérément au volume total du CA, avec respectivement 10,3% et 8,9%.

En termes de CA moyen par unité, le "commerce et réparation" se distingue par la valeur la plus élevée (196 874 DH), la "construction" et l'"industrie et artisanat" par les moyennes intermédiaires (83 364 DH et 66 238 DH) et le secteur des "services hors commerce" par le CA moyen le plus bas ne dépassant pas 59 418 DH par unité.

L'analyse de la structure du CA et la distribution du CA moyen par unité selon certaines caractéristiques des chefs d'UPI et celles de leurs unités révèle que :

i) Les unités informelles dirigées par les femmes (12,4% du total d'UPI) ne contribuent que par 3,5% au CA global. Aussi, la comparaison Hommes/Femmes, chefs d'UPI en termes de CA moyen par unité, indique respectivement les valeurs 148 523 DH contre 38 487 DH par unité ; soit un CA moyen pour les hommes 3,9 fois supérieur à celui réalisé par les femmes chefs d'UPI.

ii) Le CA moyen réalisé par les personnes occupées mariées atteint 149 220 DH contre seulement 45 709 DH et 33 774 DH par unité pour respectivement les personnes divorcées ou veuves.

iii) Le niveau d'instruction élevé est en faveur d'une réalisation de chiffres d'affaires importants. Ainsi, le CA moyen passe de 120 447 DH par unité pour les chefs d'UPI sans niveau d'instruction à 204 492 DH pour ceux ayant un niveau supérieur.

iv) Différencié selon le statut professionnel des chefs d'UPI, le chiffre d'affaires moyen des employeurs est nettement supérieur à celui réalisé par les indépendants (2,9 fois). Néanmoins, en termes de structure du CA, les

indépendants assurent une part majeure du CA global avec 70,3%. Cette prédominance est surtout observée pour le secteur commercial et celui des services. Au contraire, pour le secteur de la construction et le secteur de l'industrie et de l'artisanat, la contribution des employeurs au CA global (57,9% et 54,2% respectivement) est supérieure à celle des indépendants.

v) Le secteur informel localisé participe pour 55,5% à la formation du chiffre d'affaires global et se distingue par un CA moyen par unité bien supérieur à celui des unités non localisées ; soit respectivement 183 253 DH et 101 450 DH par unité.

vi) L'augmentation de la taille des unités informelles se traduit par une hausse du CA moyen par unité. Celui-ci passe de 87 543 DH pour les unités à un seul emploi à 440 231 DH pour les unités à quatre emplois et plus. Ceci dit, bien que les unités à un seul emploi composent 70,5% des unités du secteur informel, elles ne contribuent que par 45,7% au chiffre d'affaires total.

Par ailleurs, l'examen du chiffre d'affaires moyen selon les dimensions régionales révèle une forte disparité qui se traduit par un rapport allant de 1 pour la région de "Meknès-Tafilalet" (90 689 DH par unité) à 2,1 fois supérieur pour la région du Grand Casablanca (190 008 DH par unité).

En termes de structure du CA par région, la région du Grand Casablanca prédomine en réalisant près de 18,0% du CA total, alors qu'elle ne regroupe que 12,8% des UPI. Par contre, la région de "Fès-Boulmane" se caractérise par la part la plus faible du CA global (4,2%).

S'agissant du CA régional selon les secteurs d'activité économique, les résultats montrent que le secteur "commerce et réparation" prédomine dans toutes les régions. Les parts régionales de ce secteur dépassent la moyenne nationale (77,0%) au niveau de certaines régions comme "Chaouia-Ouardigha" (89,9%), "El Gharb-Chrarda-Beni Hssen" (83,9%) et "Marrakech-Tensift-Al Haouz" (82,5). La contribution régionale la plus faible est notée au niveau de "Fès-Boulemane" (68,4%).

Le secteur "industrie et artisanat" réalise, quant à lui, 10,2% du CA total. Cette contribution s'élève à 20,4% dans la région de "Fès-Boulmane" et baisse jusqu'à 2,9% au niveau de la région "Chaouia-Ouardigha".

Si le secteur "services hors commerce et réparation" participe pour 8,9% au CA global, cette contribution est la plus élevée au niveau de l'"Oriental" avec 12,6% et la plus faible à "Chaouia-Ouardigha" avec seulement 5,0%.

La contribution du secteur "construction" (3,9% du CA global) est plus importante à "Tanger-Tétouan" mais plus faible dans les régions " El Gharb-Chrarda-Beni Hssen" et "Marrakech-Tensift-Al Haouz" avec une part inférieure à 1,0%.

Pour avoir une idée sur la concentration du chiffre d'affaires, les unités informelles sont rangées en cinq classes de quintiles (20%), en se basant sur les valeurs croissantes de leurs CA.

Les 20% des unités de production informelles à faibles chiffres d'affaires (classe 1 : moins de 12 000 DH) se caractérisent par :

- un chiffre d'affaires moyen de 6 146 DH ;
- emploient près de 15,6% des personnes occupées dans le secteur informel ;

Par contre, les 20 % des UPI qui réalisent les chiffres d'affaires les plus élevés (Classe 5 : 160 200 DH et plus) se décrivent par :

- un CA moyen de 497 712 DH ;
- emploient 28,5% des personnes occupées ;

Aussi, la concentration du CA montre l'existence d'une forte hétérogénéité quant à la réalisation du CA. Les 20% des unités informelles à faible CA ne réalisent que 0,9% du chiffre d'affaires global alors que les 20% à CA élevés en accaparent 73,4%.

Par ailleurs, l'examen du secteur informel de subsistance, défini par l'ensemble des unités informelles dont le chiffre d'affaires par emploi est inférieur à la valeur annuelle du SMIG (21 915 DH), montre que 38,2% des UPI en font partie et 36,9% des personnes occupées y exercent leur activité. Ces deux taux s'élèvent respectivement à 63,4% et à 56,5% dans le secteur "industrie et artisanat" et baissent respectivement à 22,1% et 21,1% dans le secteur "commerce et réparation".

VI. Secteur informel et cadre juridico-administratif

Le cadre juridico-administratif dans lequel opèrent les unités de production informelles (UPI) est appréhendé à travers l'examen du statut légal des activités informelles, le respect de la législation du travail et de la réglementation des litiges administratifs.

Le statut légal d'exercice des activités économiques est régi par un ensemble d'enregistrements administratifs qui attribuent aux unités économiques la légalité vis à vis du système juridique et de l'administration publique. Ces procédés s'articulent autour de l'enregistrement à la patente, l'inscription au registre de commerce et l'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

L'enregistrement à la patente est le premier pas vers la reconnaissance de cette légalité ; il conditionne l'exercice de l'activité et constitue une étape indispensable pour l'inscription au registre de commerce.

Parmi les 1 233 240 unités de production informelles, seulement 23,3% sont inscrites à la patente. Ce taux est à son niveau le plus élevé pour les unités disposant de locaux professionnels (55,7%), les unités commerciales (29,0%) et industrielles (y compris l'artisanat) (20,1%) ainsi que pour les unités opérant avec quatre emplois et plus (49,9%). En revanche, les taux les plus bas de l'enregistrement à la patente sont ceux des unités sans local (1,1%), celles opérant dans la « construction » (3,5%) et pour les unités de petite taille (15,6% pour les unités individuelles).

Examinée selon le statut dans la profession des chefs d'unités de production informelle, l'inscription à la patente est faite par 49,6% des employeurs contre seulement 18,2% des indépendants. Ces disparités tendent, pourtant, à se réduire quand il s'agit uniquement des unités avec local professionnel (68,7% pour les employeurs et 50,7% pour les indépendants).

Ainsi, la taille élevée de l'unité informelle (en termes d'emplois), tout comme la possession d'un local professionnel, sont deux facteurs encourageant l'inscription à la patente et partant, l'acquisition d'un statut légal.

Par ailleurs, l'enregistrement à la patente est d'autant plus fréquent que l'unité informelle est ancienne. En effet, parmi les unités patentées, 29,2% ont été créées avant 1981 alors que seulement 16,9% sont de création récente (1996-2000).

Interrogées sur les raisons du non-enregistrement à la patente, les chefs des UPI invoquent en premier lieu, le caractère non obligatoire de cet acte (60,5%), alors que 24,4% présentent comme argument la méconnaissance de la réglementation. Il s'avère ainsi que la complexité des démarches pour l'enregistrement ainsi que son coût ne sont respectivement cités que par 0,9% et 3,5% des chefs d'UPI.

L'inscription au registre de commerce demeure faible comparativement à la patente ; elle n'est effectuée que par 13,0% des UPI. Le niveau bas de ce type d'enregistrement se justifie par le fait qu'il ne conditionne pas l'exercice de l'activité et nécessite l'enregistrement préalable à la patente. Toujours est-il, que parmi les unités patentées, plus de 50,0% ne sont pas inscrites au registre de commerce.

Cependant, certaines conditions favorisent ce type d'enregistrement, notamment la possession d'un local (31,1%), l'activité dans le secteur commercial (15,9% contre 1,9% seulement pour la « construction »), la taille élevée en termes d'emplois (35,4% pour les unités à quatre actifs et plus contre 7,7% pour celles à un seul emploi) et aussi le statut d'employeurs (32,7% contre 9,3% d'UPI détenues par des indépendants).

Il en ressort que plus l'unité de production informelle est grande, plus elle a besoin d'un local fixe pour exercer ses activités, et plus elle cherche un cadre légal pour se développer ; soit un numéro de patente pour acquérir le droit d'exercer et une inscription au registre de commerce pour bénéficier des avantages qui y sont liés, notamment l'accès au crédit bancaire et aux programmes publics de promotion sectorielle etc...

L'ancienneté de l'UPI est également positivement corrélée au taux d'inscription au registre de commerce. Ce dernier atteint 16,8% pour les UPI créées avant 1981 et décline à 9,8% pour celles qui ont été créées entre 1996 et 2000.

Comme pour la patente, les principales raisons invoquées pour justifier la non-inscription au registre de commerce sont le caractère non obligatoire de cet acte (56,0%) et le manque d'information (30,8%). Au contraire, le coût de l'enregistrement et la complexité des procédures administratives ne constituent une contrainte que pour une minorité de chefs d'UPI, soit respectivement 3,6% et 2,8%.

Le régime de sécurité sociale du secteur privé est géré par la Caisse nationale de sécurité sociale. L'affiliation à cette caisse octroie à l'entreprise

la reconnaissance de l'Etat et aux salariés un numéro d'immatriculation leur permettant de bénéficier de tous les droits en tant qu'adhérents.

Dans la présente étude, l'affiliation à la CNSS est examinée pour les UPI assujetties au régime de sécurité sociale, à savoir les unités employant des salariés. Celles-ci comptent 12,4% de l'ensemble des UPI.

L'affiliation à la CNSS est assurée par 5,9% des unités assujetties ; elle est donc moins respectée que l'enregistrement à la patente et au registre de commerce. Le taux le plus élevé des unités reconnues par la CNSS est noté dans le secteur des "services autres que le commerce et la réparation" (9,1%). La "construction" demeure la moins affiliée avec un taux de 2,5%. En outre, l'affiliation à la CNSS est plus pratiquée par les UPI à taille élevée ; soit un taux de 11,4% pour les unités à quatre emplois et plus contre 1,7% pour celles à deux emplois.

La justification de la non-affiliation à la CNSS, exprimée par les chefs d'UPI assujetties, est axée essentiellement sur le caractère non obligatoire de l'affiliation (34,9%), la méconnaissance de cet organisme (33,2%) et à un moindre degré le coût élevé de l'affiliation (17,2%).

En vue d'explorer le degré de respect du droit de travail dans le secteur informel, les données de l'ENSI se sont attachées à examiner le statut professionnel des employés, le mode de fixation des salaires, la durée de travail et la protection sociale des salariés.

L'analyse du statut professionnel des travailleurs informels, telle qu'elle a été mentionnée dans le paragraphe IV, se caractérise par le poids important des indépendants (60,1%) parmi l'ensemble de l'emploi procuré par ce secteur. Il en découle ainsi un faible taux de salariat qui ne dépasse pas 16,8%.

Ces données indiquent déjà que pour la majorité des employés du secteur informel, les droits de travail ne constituent pas une préoccupation majeure. En plus, les apprentis et les aides familiales constituent 13,3% de la totalité des emplois, et ne sont, par conséquent, pas en mesure de bénéficier des droits de travail en tant que main-d'œuvre proprement dite.

Le secteur du "commerce et réparation" qui, rappelons le, accapare 48,2% de l'emploi informel total, se distingue les proportions les plus importantes des indépendants (55,5%), des aides familiales (50,1%) et des employeurs informels (35,0%). La main-d'œuvre salariée ainsi que les apprentis sont plutôt répandus dans le secteur industriel, y compris l'artisanat, avec respectivement 32,0% et 54,3%.

L'approche des conditions de travail dans le secteur informel révèle que les congés annuels sont respectés par 20,0% seulement des chefs d'UPI employeurs, dont 60,0% ne le généralisent pas à tous les salariés. Les congés de maladie rémunérés sont, quant à eux, accordés par 21,6% des chefs d'UPI sachant que pour 52% d'entre eux, ce droit n'est pas généralisé à tous les salariés. En revanche, de nombreux chefs d'UPI déclarent respecter les congés officiels des fêtes nationales et religieuses ; soit 35,2%, dont la majorité (78,2%) l'accorde pour l'ensemble des salariés.

Sur les 12,7% d'emplois occupés par les femmes, les salariées ne comptent que 11,2%. Si l'octroi de congé de maternité ne dépasse pas 1,1%, environ 12,9% des employeurs déclarent l'accorder pour certaines salariées, compte tenu de leur ancienneté et/ou de leur qualification professionnelle.

Concernant le régime de retraite, 16,7% des unités assujetties y sont affiliées, mais pour la majorité d'entre elles, cette pratique n'est pas généralisée à tous les salariés.

En général, plus l'UPI se développe en termes d'emplois, plus le degré de respect de la réglementation du travail est assuré. Aussi, c'est dans les secteurs commercial et industriel (y compris l'artisanat) que se concentre la majorité des UPI qui ne reconnaissent pas le droit du travail.

Le mode d'organisation du salariat dans le secteur informel se caractérise par une extrême précarité : seulement 22,0% des unités assujetties ont recours à des contrats d'embauche et 41,7% des salariés sont des travailleurs non permanents. Aussi, le mode de recrutement des salariés se caractérise essentiellement par son aspect familial (66,8%) ; le recours aux bureaux de placement ou aux annonces des médias est très rare ; il n'est pratiqué respectivement que par 1,2% et 0,5% des chefs d'UPI.

Les normes régissant le mode de rémunération des salariés du secteur informel restent dérisoires ; 51,1% des chefs d'UPI fixent le salaire par négociation avec les recrutés, 22,1% exigent la réalisation d'un bénéfice et seulement 0,2% respectent le salaire minimum (SMIG). Toutefois, ce constat est d'autant plus vrai en l'absence d'un contrat d'embauche.

Concernant le temps de travail hebdomadaire, il varie sensiblement d'une catégorie de travailleurs informels à une autre. Si la durée moyenne de travail est de 46,6 heures par semaine⁹, elle passe de 44,1 heures pour les indépendants à 54,4 heures pour les salariés. Ces disparités sont également observées en fonction de la taille de l'unité ; le temps de travail hebdomadaire est de l'ordre de 50,7 heures pour les unités à quatre actifs et plus dépassant ainsi largement celui des unités employant une seule personne (43,3 heures).

Interrogés sur l'éventualité d'avoir eu des problèmes avec les agents de l'Etat, 9,0% seulement des patrons informels ont déclaré avoir eu des difficultés avec les autorités publiques au cours des douze derniers mois précédant la date d'interview. Ceci est le cas des chefs d'UPI relevant des services (14,2%) et du commerce (10,6%) ainsi que des patrons d'unités non localisées (16,0%).

La solution aux litiges avec les autorités publiques se fait, selon les patrons informels, par le moyen de cadeaux (37,2%) ou le changement de leur emplacement (35,8%). Les autres patrons procèdent soit par le paiement d'une amende (21,1%), soit par l'intervention d'un tiers (9,7%).

L'analyse de l'importance qu'accordent les chefs d'unités informelles aux organisations professionnelles témoigne de l'ignorance presque totale des associations professionnelles et de leur désintérêt quant à l'adhésion à celles-ci (95,9% des patrons d'unités informelles). Ceci est partagé par les chefs d'UPI des différents secteurs, en particulier, ceux du commerce (97,5%) et de la construction (97,3%).

Il est toutefois important de signaler que plus l'unité est grande, plus elle tend à s'organiser et à s'affilier à des associations professionnelles pour bénéficier des différents avantages qui y sont liés.

VII. Unités de production informelles face à la concurrence et à la formation des prix

La proportion des chefs d'unités de production informelles jugeant que les principales unités de production concurrentes sont celles relevant du même secteur d'activité est évaluée à 70,7%. Par contre, la concurrence avec les petites et moyennes entreprises est évoquée par 28,8% des patrons d'unités

⁹ La législation du travail fixe la durée de travail à 48 heures par semaine pour les établissements industriels et commerciaux assujettis.

informelles. Ceci dit, la concurrence des unités de production informelles est avant tout interne au secteur informel lui-même. Cette forme de concurrence interne prédomine quelque soit le secteur d'activité économique.

Les proportions des patrons informels jugeant que leur prix de revient est égal, inférieur ou supérieur à celui des concurrents sont évaluées respectivement à 79,7%, 13,5% et 6,8%.

La pratique des prix de vente égaux, inférieurs ou supérieurs à ceux fixés par les principaux concurrents est retenue respectivement par 79,1%, 15,8% et 5,1% des chefs d'unités de production informelles.

Les modes de fixation des prix de vente les plus courants chez les chefs d'unités de production informelles sont en premier lieu le marchandage avec les clients (41,2%), suivi de la fixation des prix en fonction de ceux des concurrents (27,9%). Par contre, La fixation des prix en fonction des cours officiels ou sur la base d'un pourcentage fixe sur le prix de revient n'est utilisée respectivement que par 13,9% et 12,1% des unités de production informelles.

La supériorité de la qualité des produits et services fournis par les unités de production informelles est retenue comme la première raison (83,8%) de la pratique de prix supérieurs à ceux d'unités de production concurrentes. Les autres arguments sont invoqués mais dans des proportions beaucoup plus faibles, soit 19,9% attribuables au manque de clientèle, 4,3% aux équipements peu productifs et seulement 0,7% aux difficultés d'accès au crédit.

Inversement, la faiblesse du pouvoir d'achat des clients est considérée comme la première raison de la pratique de prix inférieurs par rapport à ceux des concurrents, (66,2%). Les chefs des unités qui confirment beaucoup plus ce constat sont à la tête d'unités spécialisées dans la construction (71,7%) et celles disposant d'un local (70,1%).

La faiblesse du coût du travail (20,7%), surtout au niveau des secteurs de la construction (36,5%) et de l'industrie - artisanat (28,7%), ainsi que la faible qualité des produits (20,7%), particulièrement citée par les patrons du commerce et réparation (29,9%), sont considérées comme la deuxième raison de la pratique de prix inférieurs à ceux des concurrents.

La faiblesse ou l'absence de l'impôt est, quant à elle, citée par 18,5% des chefs d'unités informelles comme raison de la réduction des prix de vente par rapport aux concurrents.

VIII. Difficultés et perspectives du secteur informel

L'examen des difficultés rencontrées par le secteur informel a mis en exergue un contexte économique difficile qui converge tantôt vers l'excès de l'offre, tantôt vers le manque de débouchés. En effet, 85,2% des patrons déclarent rencontrer des difficultés liées à l'excès de concurrence, 79,7% souffrent des problèmes d'écoulement de la production et 72,1% soulèvent à la fois des problèmes de débouchés et de concurrence excessive. D'autres problèmes sont aussi cités dans des proportions assez importantes, notamment l'absence de local adapté (29,7%), l'accès au crédit (22,8%) et le manque d'équipement (17,5%).

Concernant les principales contraintes auxquelles sont soumises les unités informelles, la faiblesse de la demande et la rude concurrence constituent, pour plus de la moitié des patrons (51,4%), les problèmes majeurs qui bloquent la dynamique de leurs unités. Ces contraintes sont ressenties avec plus d'acuité au niveau des unités opérant dans la construction (66,1%) et dans les services (60,4%).

La seconde principale entrave au développement des UPI est relative au manque de liquidités dont souffrent 34,6% des patrons. Cette contrainte pèse particulièrement sur les UPI opérant dans le commerce et réparation (39,0%).

Les chefs d'UPI ont également été amenés à s'exprimer sur les principales entraves qui risquent même de faire disparaître leurs unités. Il en découle que près de la moitié des patrons (42,7%) invoquent la faiblesse de la demande et la rude concurrence. Le poids de ce risque est ressenti avec plus d'acuité par les patrons exerçant dans la "construction" (59,3%). Le manque de liquidités est également considéré par 17,5% des patrons comme source de risque de disparition de leurs unités. Toutefois, 29,2% des patrons d'UPI estiment que leurs unités de production ne courent aucun risque de disparition.

En ce qui concerne les perspectives, 45,6% des chefs d'unités de production informelles sont pessimistes et pensent que leurs unités n'ont pas d'avenir, contre 39,6% qui se déclarent optimistes et pensent que celles-ci ont de l'avenir devant elles.

Les patrons des unités industrielles sont les plus nombreux (46,2%) à se déclarer optimistes quant à l'avenir de leurs unités, contre 39,8%. Les plus pessimistes, par contre, sont les patrons relevant du secteur "services hors commerce" (55,8%). Aussi, plus la taille de l'unité est élevée en termes

d'emplois, plus le risque de sa disparition est peu probable. En effet, 62,9% des chefs d'UPI à quatre actifs occupés et plus sont optimistes quant à l'avenir de leurs unités. Par contre, 34,1% seulement des patrons d'unités à un seul emploi sont du même avis au moment où plus de la moitié (50,7%) sont plutôt pessimistes quant à l'avenir de leurs unités.

Interrogés sur les types d'assistance qu'ils souhaitent recevoir pour le développement de leurs UPI, les patrons sollicitent, en premier lieu, la possibilité d'accès au crédit (44,4%) puis l'acquisition d'un local professionnel (36,5%). Ce dernier souhait est exprimé particulièrement par les commerçants ambulants. L'accès aux marchés modernes et l'assistance pour l'approvisionnement ont été invoqués respectivement par 16,0% et 15,3% des chefs d'UPI. Ceux-ci relèvent essentiellement du secteur industriel.

Les opinions des patrons d'UPI sur leur souhait de voir un membre de leur famille continuer la même voie professionnelle, sont partagées entre un refus catégorique pour 57,7% des patrons et une attitude positive pour 42,3% d'entre eux. Le refus catégorique est justifié essentiellement par la non-rentabilité et la faiblesse du bénéfice qui caractérisent l'activité exercée (45,8%), surtout quand il s'agit des unités de petite taille.

D'autres arguments sont avancés comme le caractère pénible de l'exercice de l'activité (13,2%) ; qui est particulièrement approuvée par les patrons exerçant dans la construction (22,9%).

Tableau n° 0.1: Principaux indicateurs socio-économiques du secteur informel selon les secteurs d'activité économique

Indicateurs	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
1. Unités de production informelles (UPI) : niveau et caractéristiques					
Nombre des UPI (en milliers)	257,7	76,9	650,9	247,7	1233,2
% des UPI	20,9	6,2	52,8	20,1	100,0
% des UPI installées en milieu urbain	64,0	77,0	72,8	74,6	71,6
% des UPI dirigées par les femmes	37,0	0,7	4,9	10,2	12,4
% des UPI ayant au moins un salarié	17,7	26,6	8,0	14,7	12,6
Répartition (en %) des UPI:					
• selon l'âge des patrons					
- Moins de 35 ans	43,4	28,7	32,8	35,4	35,3
- 35 à 59 ans	47,8	67,1	53,6	53,5	53,2
- 60 ans et plus	8,8	4,2	13,6	11,1	11,5
• selon le nombre de personnes occupées					
- une personne	57,9	64,8	74,7	74,1	70,5
- deux ou trois personnes	32,8	27,4	22,4	21,7	24,7
- quatre personnes ou plus	9,3	7,8	2,9	4,2	4,8
• selon le statut professionnel des patrons					
- indépendants	81,8	73,2	91,7	85,1	87,2
- employeurs	17,2	26,8	8,3	14,9	12,8
• selon le niveau scolaire					
- sans niveau scolaire	47,1	42,2	43,1	38,8	43,0
- primaire	27,8	32,4	28,2	28,5	28,5
- collègue	11,2	7,9	10,8	12,4	11,0
- secondaire	3,0	3,0	4,4	6,6	4,5
- supérieur	0,6	1,2	2,0	4,4	2,1
- Autres	10,3	13,3	11,5	9,3	10,9

Tableau n° 0.1: Principaux indicateurs socio-économiques du secteur informel selon les secteurs d'activité économique (suite)

Indicateurs	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
• selon le diplôme (en %)					
- sans diplôme	80,8	81,3	77,4	71,5	77,1
- niveau moyen ¹⁰	17,9	17,2	19,8	22,4	19,8
- niveau supérieur ¹¹	1,3	1,5	2,8	6,1	3,1
Taux d'alphabétisation des patrons des UPI (en %)	50,1	55,4	54,5	57,8	54,3
Conditions de travail aux UPI :					
• % des UPI ayant un local fixe et accédant :					
- à l'eau potable	26,0	53,2	21,3	59,4	28,8
- à l'électricité	82,6	87,3	76,5	87,7	79,6
- au téléphone	16,1	22,0	20,5	23,7	20,2
- à la télécopie	0,2	0,0	0,4	0,5	0,3
- à l'ordinateur	0,0	0,0	0,2	2,1	0,5
- au réseau d'égout	21,9	40,9	20,5	51,3	26,0
• % des UPI					
- Avec local	39,2	5,9	48,5	33,5	40,9
- Sans local	13,4	94,1	50,5	63,2	48,0
- A domicile	47,4	0,0	1,0	3,3	11,1
II. Secteur informel et offre d'emplois					
Volume de l'emploi informel (en milliers) ¹²	476,4	132,8	917,0	375,7	1901,9
Répartition de l'emploi selon les secteurs d'activité économique (en %)	25,0	7,0	48,2	19,8	100,0
Part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole (en %)	36,8	23,6	91,2	18,8	39,0
Nombre moyen des personnes occupées par UPI	1,8	1,7	1,4	1,5	1,5
% des femmes dans l'emploi informel	30,1	0,4	5,2	13,4	12,7
Taux de salariat (en %)	21,5	32,8	10,2	21,4	16,8
Nombre moyen de salariés par UPI utilisant la main-d'oeuvre salariale	2,2	2,1	1,8	2,2	2,1

¹⁰ Niveau moyen : Certificat de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.

¹¹ Niveau supérieur : Baccalauréat, diplômes de cadres moyens et diplômes de formation supérieure (facultés, grandes écoles et instituts).

¹² L'emploi informel est conçu dans cette étude dans le sens de l'emploi dans les unités de production informelles

Tableau n° 0.1: Principaux indicateurs socio-économiques du secteur informel selon les secteurs d'activité économique (suite)

Indicateurs	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
Durée moyenne de travail hebdomadaire (en heures)	39,9	40,8	49,3	50,6	46,6
Répartition des personnes occupées dans le secteur informel (en %) :					
• selon l'âge					
- Moins de 18 ans	12,5	1,9	5,3	3,4	6,5
- 18 à 34 ans	46,3	35,8	37,7	39,8	40,2
- 35 à 59 ans	31,7	44,9	43,4	41,6	40,2
- 60 ans et plus	5,4	2,8	10,3	7,9	8,1
Non déclarés ¹³	4,1	14,6	3,3	7,3	5,0
• selon le statut professionnel					
- indépendants	47,3	45,6	69,1	59,4	60,1
- employeurs informels	10,6	16,8	6,5	10,0	8,9
- salariés	21,5	32,8	10,2	21,4	16,8
- non-salariés	20,6	4,8	14,2	9,2	14,2
•selon le niveau scolaire					
- sans niveau scolaire	42,4	34,9	37,0	32,4	37,4
- m'sid/écoles coraniques	7,9	9,9	9,5	7,2	8,7
- primaire	30,4	27,3	30,7	26,7	29,7
- collègue	11,4	8,1	12,2	13,5	11,9
- secondaire	2,9	2,9	4,9	7,6	4,8
- supérieur	0,6	0,9	2,3	5,1	2,3
- autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
- non-déclarés	4,2	15,9	3,3	7,4	5,2
• selon le diplôme					
- sans diplôme	76,4	66,5	71,6	60,5	70,3
- niveau moyen ¹⁴	18,3	16,6	22	25,4	21,3
- niveau supérieur ¹⁵	1,1	1,0	3,1	6,7	3,2
- non-déclarés	4,2	15,9	3,3	7,4	5,2

¹³ Personnes dont les patrons n'ont pas déclaré l'âge, le niveau scolaire et le diplôme.

¹⁴ Niveau moyen : Certificat de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.

¹⁵ Niveau supérieur : Baccalauréat, diplômes de cadres moyens et diplômes de formation supérieure (facultés, grandes écoles et instituts).

Tableau n° 0.1: Principaux indicateurs socio-économiques du secteur informel selon les secteurs d'activité économique (suite)

Indicateurs	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
III. Chiffre d'affaires (C.A) : niveau , répartition et importance du secteur informel de Subsistance					
Chiffre d'affaires (en millions de Dh)	17070,9	6411,9	128145,3	14718,1	166346,2
Chiffre d'affaires moyen par UPI (en Dh)	66238	83364	196874	59418	134885
Répartition du chiffre d'affaires selon les secteurs d'activité économique (%)	10,3	3,9	77	8,8	100
Part du chiffre d'affaires des UPI dans le chiffre d'affaires total (%)					
• du premier quintile	3,1	1,9	0,4	3	0,9
• du cinquième quintile	57,9	60,3	79,9	39,9	73,4
Rapport du cinquième quintile du chiffre d'affaires au premier	18,7	31,7	199,8	13,3	81,2
Coefficient de concentration de GINI	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7
Part des UPI exerçant dans l'informel de subsistance	63,4	48,5	22,1	51,2	38,2
Part des personnes occupées dans l'informel de subsistance	56,5	39,4	21,1	49,6	36,9
IV. Secteur informel et enregistrements					
% des UPI enregistrées au registre de commerce	11,4	1,9	15,9	10,3	13,0
% des UPI enregistrées à la patente	20,1	3,5	29,0	17,7	23,3
% des UPI affiliées à la C.N.S.S	1,2	0,8	0,4	1,5	0,8
% des UPI assujetties affiliées à la C.N.S.S (statut professionnel du patron est employeur)	6,3	2,5	4,7	9,1	5,9
% des salariés informels déclarés à la C.N.S.S	6,5	2,5	3,7	9,4	5,8

Tableau n° 0.1: Principaux indicateurs socio-économiques du secteur informel selon les secteurs d'activité économique (fin)

Indicateurs	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
V. Problèmes et perspectives					
Hierarchisation des difficultés rencontrées par les UPI (en %) :					
• Trop de concurrence	80,4	82,7	88,5	82,3	85,2
• Manque de clientèle	78,7	85,7	80,3	77,4	79,7
• Manque de place , de local approprié	29,8	20,1	35,4	17,8	29,7
• Difficulté d'accès au crédit	23,2	24,2	23,2	20,7	22,8
• Manque d'équipements	30,6	31,5	11,1	16,1	17,5
• Approvisionnement en matière première (qualité ou quantité)	22,7	3,6	19,9	4,4	16,4
• Trop de réglementations, d'impôts et de taxes	7,3	1,4	13,2	16,3	11,8
• Crédit trop cher	8,2	8,3	8,4	7,5	8,2
• Difficultés d'organisation et de gestion	3,9	0,7	2,8	2,4	2,8
• Recrutement du personnel qualifié	5,3	4,7	1,0	1,3	2,2
• Difficultés techniques de fabrication	6,6	2,3	0,9	0,5	2,1
% des patrons d' UPI souhaitant que leurs enfants ou un autre membre de leur ménage continuent à exercer la même activité	51,2	38,2	43,4	31,5	42,3

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

Tableau 0.2 : Principaux indicateurs synthétisant l'importance du secteur informel et les caractéristiques des chefs d'unités informelles selon le milieu de résidence

Indicateurs	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
% de ménages ayant au moins une unité informelle	21,8	12,7	18,2
% de la population dépendante des gains d'une unité informelle	25,6	14,5	20,5
Répartition en % des unités informelles	71,6	28,4	100,0
Répartition des chefs d'unités informelles selon le sexe			
Masculin	87,1	88,8	87,6
Féminin	12,9	11,2	12,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0
% de chefs d'unités informelles qui n'ont aucun niveau scolaire			
Hommes	36,8	51,4	41,0
Femmes	48,9	80,5	57,0
Ensemble	38,4	54,6	43,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.